

CONVOCATION DU 30 OCTOBRE 2025

Le conseil municipal de SOMLOIRE se réunira le mardi 04 novembre 2025 en séance ordinaire, à 20 heures 00 minute à la salle de conseil de SOMLOIRE.

ORDRE DU JOUR :**1- Cholet Agglomération :**

- Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)
- Contribution du service « Instruction des autorisations d'urbanisme » à l'Agglomération du Choletais

2- PERSONNEL COMMUNAL :

- Validation du RIFSEEP
- Demande de retraite d'un agent communal

3- DIVERS :

- Convention du loyer entre le budget Photovoltaïque et le budget de la commune relative à la location des toits.
- Indemnité de gardiennage de l'Eglise de Somloire
- Vente d'herbe sur pieds des terrains communaux
- Subvention pour l'association OGEC de l'école de Somloire
- Projet GOCO2
- Cérémonie du mardi 11 novembre 2025

4- COMMISSION VIE SOCIALE :

- Caravane des Seniors

5- COMMISSION AMÉNAGEMENT DES BATIMENTS DU TERRITOIRE ET DE LA GESTION DE L'EAU :

- Présentation des travaux de l'église

6- COMMISSION CADRE DE VIE :

- Concert du 08 novembre
- Illumination de Noël dans la commune

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 04 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 04 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 octobre 2025, s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur CRÉTIN Sébastien, Maire.

Présents : CRÉTIN Sébastien, COULONNIER Dolorès, CHOUTEAU Jérôme, FESTOC Laurent, FRAPPREAU Thomas, CHABAUTY Sébastien, PLARD Stéphanie, JOUTEAU Aurélien, CAILLÉ Gaylord

Absent(e)s excusé (e)s : BLIN Aurélie (pouvoir : CHABAUTY Sébastien), DOUBLET Noémie (pouvoir : FESTOC Laurent), ROUILLARD Laëtitia, CHUPIN Thomas

Secrétaire de séance : CHABAUTY Sébastien

Validation du procès-verbal du 03 octobre 2025 :

Le conseil municipal valide le procès-verbal à l'**UNANIMITÉ**

1- Cholet Agglomération :

- Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, il revient à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de procéder à l'évaluation des charges transférées, et de produire un rapport à destination des Conseils Municipaux.

La CLETC s'est réunie le 26 septembre 2025 afin d'évaluer l'ajustement des Attributions de Compensations (AC) de la Ville de Cholet, relatives à la mutualisation de ses personnels auprès de Cholet Agglomération, d'une part, et à la revalorisation exceptionnelle, à compter de 2026, des transferts de charges historiques réalisés au titre de l'accueil des associations sportives choletaises dans les équipements exploités par Cholet Sports Loisirs, d'autre part.

Elle a également permis d'informer ses membres sur le calendrier des transferts des charges liées à la compétence « liaisons douces et cyclistes ».

Au terme du rapport présenté, la CLETC évalue l'ajustement des AC dans le cadre de la mutualisation des personnels de la Ville de Cholet à Cholet Agglomération, à hauteur de 458 565 € annuels à compter de l'exercice 2025, et à 904 000 € au titre de l'ajustement des charges transférées pour l'accueil des associations sportives dans les équipements de Cholet Sports Loisirs, à compter de l'exercice 2026.

Les membres de la CLETC ont convenu de se réunir en 2026 pour étudier l'évaluation des charges transférées dans le cadre de la compétence « liaisons douces cyclistes » relative aux sentiers de randonnée et à la création, l'aménagement, et l'entretien de cheminements piétonniers et voies cyclables.

Les membres du conseil approuvent le rapport de la CLETC établi le 30 septembre 2025, portant sur l'ajustement des AC relatives à la mutualisation de la Ville de Cholet Agglomération, la revalorisation exceptionnelle des charges transférées s'agissant de l'accueil des associations sportives dans les équipements de Cholet Sports Loisirs, et enfin, sur le transfert des charges liées à la compétence « liaisons douces et cyclistes »

Contribution du service « Instruction des autorisations d'urbanisme » à l'Agglomération du Choletais

En application avec les dispositions de l'article 7 de la convention signée entre la commune et l'Agglomération du Choletais, la contribution pour la commune de Somloire s'élève à 2 930,00 € pour l'année 2023

Cette somme sera versée à Cholet Agglomération en charge de l'instruction des dossiers d'urbanisme.

2- PERSONNEL COMMUNAL :

- Validation du RIFSEEP

La prime pourra être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, contractuels employés à temps complet, à temps non complet et à temps partiel de droit public présent depuis 1 an dans la collectivité.

Le conseil municipal approuve les critères et les montants alloués. Les plafonds évoluent selon les applications de l'État réparties par grade.

GRADE	NA	Montant maximal fixé par la collectivité INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE annuel	Montant maximal fixé par la collectivité COMPLEMENT INDEMNITAIRE annuel
Technicien	1	6 000	1 050
Agent de maîtrise	1	3 400	1 050
Adjoint Administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	2 650	1 050
Adjoint Technique Territorial	2	0	800
Adjoint Administratif Territorial	2	0	688
TOTAL	7	12 050	4 700

- Demande de retraite d'un agent communal

Laurence Simonneau, agent titulaire, en fonction depuis le 1^{er} octobre 2013, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mars 2026. Un processus de recrutement sera engagé dès le mois de décembre 2025.

2- DIVERS :

- Convention du loyer entre le budget Photovoltaïque et le budget de la commune relative à la location des toits.

Des panneaux photovoltaïques ont été installés sur la salle du Petit Pont ainsi que sur le local technique communal. Les toitures de ces deux bâtiments relèvent du budget communal, tandis que les équipements solaires sont rattachés au budget photovoltaïque. Une convention de location établie entre le budget photovoltaïque et celui de la commune, permet la location des toits concernés.

Le montant fixé du loyer est de 10 000 € TTC, payable au mois de décembre.

- Indemnité de gardiennage de l'Eglise de Somloire

Les communes peuvent désigner, par arrêté, des personnes chargées du gardiennage des églises communales et allouer une indemnité pour cette prestation facultative, effectuée à des fins de protection de certains éléments patrimoniaux. Ce gardiennage des églises, dont les communes sont propriétaires, n'est pas lié à l'exercice du culte.

Le montant de l'attribution est identique à l'année passée s'élève à 126,91 € TTC pour l'année 2025, pour un gardien ne résidant pas sur la commune.

- Vente d'herbe sur pieds des terrains communaux

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide la vente d'herbe sur pied aux personnes suivantes :

- Mme HÉRISSET, domiciliée à « La Gabinière » à Somloire
- M. DOUBLET Stéphane, domicilié à « La Petite Morinière » à Somloire
- EARL CHUPIN Didier, domicilié à « La Guimoire » à Somloire
- EARL GERVAIS Jacques, domicilié à « La Bertinerie » à Somloire

Le conseil fixe le montant des ventes comme suit, en tenant compte de l'indice de révision pour 2025, fixé à 123,06 (indice 2025 : 122,55) :

Acquéreur	Surface concernée	Calcul appliqué	Montant à régler
Mme HERISSET	2 ha 16 a	(180,98 € × 123,06) / 122,55	181,73 €
M. DOUBLET Stéphane	1 ha 01 a 81 ca	(91,20 € × 123,06) / 122,55	91,58 €
EARL CHUPIN Didier	1 ha 16 a 38 ca	(120,32 € × 123,06) / 122,55	120,82 €
EARL GERVAIS Jacques	1 ha 96 a 76 ca	(241,06 € × 123,06) / 122,55	242,06 €

Le Conseil autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

- Subvention pour l'association OGEC de l'école de Somloire

Mr le Maire rappelle à l'assemblée le contrat d'association conclu entre le 21 novembre 2006, par lequel la commune s'est engagée à prendre en charge tout ou une partie des dépenses de fonctionnement des élèves scolarisés dans les classes maternelles et primaires de l'école élémentaire mixte privée.

Il présente le bilan de l'année 2024-2025.

La subvention communale pour l'année scolaire 2025-2026 s'élève à 51 000 € pour 67 élèves soit 761,20 € par élève. La somme sera versée en 3 acomptes d'un montant de 17 000 € chacun.

- Projet GOCO2

Le projet GOCO2 a pour objectif de développer un programme d'investissement permettant le captage du CO₂ sur les sites industriels, son acheminement par canalisation jusqu'au terminal de Montoir-de-Bretagne à destination des zones de stockage géologiques permanentes, pour une capacité estimée à 2,2 millions de tonnes par an à l'horizon de 2031.

Les partenaires du projet GOCO2 ont engagé conjointement les études nécessaires à ce projet de décarbonation.

Ce projet a été financé par l'Etat dans le cadre de France 2030 opéré par l'ADEME et cofinancé par l'Union Européenne.

Trois émetteurs de CO₂ partenaires du projet GOCO2 se sont engagés auprès d'Elengy pour le développement de GOCO2, il s'agit des entreprises Heidelberg Matériaux, Lafarge et Lhoist.

Les conduites devraient traverser la commune de Somloire.

- Cérémonie du mardi 11 novembre 2025

La cérémonie officielle du 11 novembre aura lieu à 11h00. Un vin d'honneur sera offert à l'issue de la cérémonie dans la salle du conseil.

4- COMMISSION VIE SOCIALE :

- Caravane des Séniors

La caravane des Séniors baptisée « Lisa » a pour but de donner des informations à destination des Séniors de l'Agglomération. Pensée comme un bureau mobile, cette caravane de 28 m² sillonnera les routes du territoire pour aller à la rencontre des habitants de plus de 60 ans.

Cette caravane vise à informer les séniors sur leurs droits, la santé, le numérique ou les loisirs. Elle orientera également vers les services adaptés, tout en renforçant le lien social avec les partenaires locaux.

Elle sera présente sur la place du Souvenir

- Jeudi 27 novembre 2025
- Vendredi 28 novembre 2025

5- COMMISSION AMÉNAGEMENT DES BATIMENTS DU TERRITOIRE ET DE LA GESTION DE L'EAU :

- Présentation des travaux de l'entreprise Coutant sur la toiture de l'église

La commission, représentée par M. Chouteau Jérôme, a présenté des photographies de l'église avant et après les travaux.

6- COMMISSION CADRE DE VIE :**- Concert du 08 novembre**

Le service culturel de Cholet Agglomération propose un concert samedi 08 novembre à la salle annexe.

A partir de 18h, vous pourrez venir écouter ce spectacle de flûte traversière, clarinette et basson d'une durée de 30 minutes.

- Illumination de Noël dans la commune

Le samedi 29 novembre, la crèche sera installée sur la rivière l'Ouère, comme chaque année.

Les guirlandes de Noel seront mises en place par les agents communaux au cours de la semaine du 25 novembre.

A 21 h 45, l'ordre du jour étant clos, Mr le Maire clôture la séance.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au **vendredi 05 décembre 2025**
à 20 h 00 à la salle de conseil.